

**Arrêté DEP-2026-INS-003 portant ouverture des registres d'inscription à la session
2027 du brevet professionnel (BP) et du certificat de spécialisation (CS)
des académies de Créteil, Paris et Versailles**

La directrice du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-119 et D. 337-154,

ARRÊTE

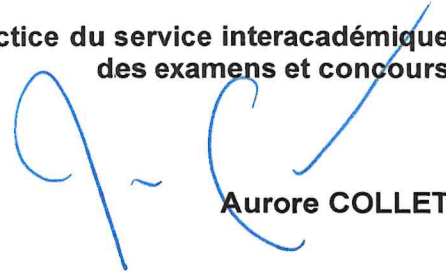
Article 1er. - Les registres d'inscription au brevet professionnel (BP) et au certificat de spécialisation (CS) session 2027 sont ouverts **du 02 au 23 novembre 2026**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

Article 2. - A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit retourner par voie postale sa confirmation d'inscription datée et signée **au plus tard le 30 novembre 2026 (cachet de la poste faisant foi)**.

Article 3. - La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 septembre 2026

**La directrice du service interacadémique
des examens et concours**



Aurore COLLET